

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 novembre à 18h51, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Imann, EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**. Gisèle LAMARE et Emmanuel CHAMAGNE, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Gilles COURGEY à Christian RAYOT, Vincent FRÉARD à Gisèle LAMARE, Fatima KHELIFI à Imann EL MOUSSAFER et Gilles PERRIN à Emmanuel CHAMAGNE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 octobre 2025	Le 21 octobre 2025	En exercice	50
		Présents	28
		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Florence PFHURTER est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-07-01 Budget annexe Eau potable – Décision Modificative n°2

Rapporteur : Daniel FRÉRY

2025-07-01 Budget Eau – DM n°2

Page 1 sur 3

Vu la délibération n°2025-03-08C du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du service des Eaux ;

Deux décisions modificatives pour la section fonctionnement et une pour celle d'investissement sont nécessaires pour le budget Eau Potable.

Il est nécessaire d'augmenter les dépenses affectées au chapitre 012, pour les charges de personnel, compte 6215.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Fonctionnement : Dépenses : Chapitre 012 compte 6215 +9 000 €

Il convient aussi d'ajuster les dépenses affectées au chapitre 014, pour les atténuations de produits, compte 701249, reversement de la redevance consommation :

Fonctionnement : Dépenses : Chapitre 011 compte 61523 - 67 000 €
 Chapitre 014 compte 701249 + 67 000 €

Enfin dans la section investissement, il est nécessaire d'ajuster les dépenses affectées au chapitre 014, pour les opérations d'ordres de transfert entre sections :

Investissement : Dépense : Chapitre 23 compte 238 - 2 000 €
 Investissement : Dépenses : Chapitre 040 compte 139111 + 2 000 €
 Fonctionnement : Recettes : Chapitre 042 compte 777 + 2 000 €

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°2 2025
Code INSEE	SERVICE DES EAUX (60300)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

amortisst sub 13911, refacturation perso 6215, re

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	67 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	67 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	67 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	67 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent* d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	67 000,00 €	76 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-139111 : Agence de l'eau	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		9 000,00 €		2 000,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

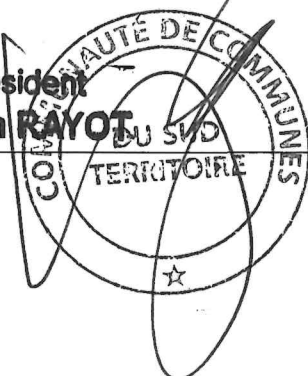
- d'approuver la décision modificative n°2 du Budget annexe Eau selon le tableau ci-dessus ;

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président,

JEUDI 13 NOV. 2025

Le Président
Christian RAYOT

